

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>29/01/2015</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>3/02/2015</b>	N° d'enregistrement <b>F05215 P0009</b>
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de sécurité - Création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 11 avec la VC 201 avec reprise de la voie communale sur le territoire de la commune des Epesses (85)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Michel FOURNEL - Responsable de l'ARD Est (Pouzauges)**

RCS / SIRET **12 2 8 5 0 0 0 1 3 0 0 6 5 8**      Forme juridique \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement de sécurité - Création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 11 avec la VC 201 avec reprise de la voie communale sur un linéaire d'environ 350 m sur le territoire de la commune des Epesses (85).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Cet aménagement vise à sécuriser le carrefour de la RD 11 avec la VC 201, cette dernière servant notamment de desserte au Grand Parc du Puy du Fou.

Le carrefour actuel se situe sur la RD 11 juste en aval d'un point haut, limitant les distances de visibilité pour les usagers effectuant une manoeuvre de "tourne à gauche" depuis la RD 11, mais également pour les usagers en attente au stop de la voie communale.

De plus, la forte pente de la voie communale (15%), au niveau de l'intersection, ne facilite pas les manoeuvres sur ce carrefour, en particulier pour les autocars et les poids lourds.

Le projet vise donc deux objectifs principaux :

- sécuriser les mouvements de "tourne à gauche";
- modifier le profil en long de la voie communale pour améliorer les conditions de manoeuvre des autocars et des poids lourds.

De plus, en créant un point de ralentissement, ce projet permettra indirectement, d'améliorer la sécurité en traverse du village de La Chouinière.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux, prévus sur une durée de 3 mois, se réaliseront sous alternat par feux.

Le phasage de l'opération n'est pas encore complètement défini mais il devra prendre en compte les périodes d'ouverture du Grand Parc du Puy du Fou. En effet, compte tenu du trafic généré par le parc (20 000 entrées / jour en période estivale), il convient de ne pas créer un point de ralentissement pouvant surprendre les usagers et créer ainsi des situations accidentogènes sur la RD 11 (4400 véhicules / jour en moyenne annuelle avec des pointes de 6000 véhicules / jour en période estivale).

Il peut être envisagé une opération en deux phases prévoyant le terrassement de la nouvelle voie communale située sur l'emprise de la parcelle agricole, hors trafic, juste avant la fin de saison du parc, puis enchaîner les travaux du giratoire et de raccordement aux voies lorsque le parc sera fermé, avec une circulation réduite au simple transit.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ce projet n'impactera pas les trafics des routes existantes qui resteront équivalent à ceux d'aujourd'hui.

Il permettra d'apporter des conditions optimales de sécurité, de visibilité et de lisibilité aux usagers ce qui, compte tenu des trafics générés par le Grand du Parc du Puy du Fou sur la RD 11, est l'objectif prioritaire.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à examen au titre de la loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce projet sera soumis à examen au titre de la loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet :	environ 6 000 m <sup>2</sup>
- giratoire :	environ 2 500 m <sup>2</sup>
- voie communale :	environ 3 500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Les Epesses (85)  
Intersection RD 11 et VC 201

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 0° 55' 47" 9 Lat. 46° 52' 38" 6  
(Raccordement sur VC)

Point d'arrivée : Long. 0° 55' 34" 0 Lat. 46° 52' 35" 1  
(Implantation giratoire sur RD 11)

Communes traversées :

Le projet est implanté sur le territoire de la commune des Epesses uniquement.

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?** Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**5.1 Occupation des sols**

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le futur giratoire est implanté sur la RD 11, tandis que la nouvelle voie communale est située sur des terrains actuellement exploités pour un usage agricole.

Il convient toutefois de noter que ces parcelles appartiennent au Conseil Général de la Vendée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé initialement le 27 mai 2004.  
Le projet est implanté en zone A du PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le périmètre d'une ZNIEFF de type II. Néanmoins, l'emprise du projet est situé pour partie, sur la RD 11 actuelle et pour autre partie, sur une parcelle agricole exploitée. De ce fait, l'impact faunistique et floristique du projet reste peu important.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	District du bassin Loire-Bretagne Bassin versant de la Sèvre Nantaise
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil en long du projet est étudié afin d'équilibrer les déblais et les remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil en long du projet est étudié afin d'équilibrer les déblais et les remblais
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située pour partie, sur la RD 11 actuelle et pour l'autre partie, sur une parcelle agricole exploitée (propriété du Conseil Général de la Vendée). La RD 11 est bordée d'une haie dense mais dont l'intérêt faunistique paraît peu élevé. Seule, la partie des haies situées sur l'emprise du giratoire sera arrachée. L'implantation de la future voie communale veille à maintenir au maximum l'alignement d'arbres existant. Seule une partie des haies, en bout de parcelle, sera arrachée pour permettre le raccordement sur la côte du fossé. Le projet prévoit de replanter un linéaire de haies quasi équivalent à celui qui est arraché, et de détruire la partie de la voie communale devenue inutile pour la remettre en terrain naturel (terre végétale).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De ce fait, l'impact faunistique et floristique du projet reste peu important.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située pour partie, sur la RD 11 actuelle et pour l'autre partie (environ 3 500 m <sup>2</sup> ), sur une parcelle agricole exploitée (propriété du Conseil Général de la Vendée).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas un trafic supplémentaire, donc de bruit supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Il est probable, en éloignant le carrefour du village de La Chouinière et en retravaillant le profil en long de la voie communale (qui aujourd'hui nécessite un usage important des freins pour les véhicules descendants, ou un besoin d'une forte accélération pour les véhicules montants), que le projet apporte une amélioration sur ce point pour les habitants du village.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'apporte aucune modification sur le trafic routier. Les rejets polluants dans l'air liés au gaz d'échappement seront donc, au pire, identiques, et au mieux diminués.</p> <p>En effet, la forte déclivité de la voie communale nécessite pour les autocars et les poids lourds, des régimes moteurs importants pour aborder la côte du fossé (15%), en redémarrant du carrefour.</p> <p>Le projet prévoyant de travailler le profil en long de la voie communale pour le ramener à moins de 7%, il limitera les besoins en montée en régime des autocars et des poids lourds, et contribuera ainsi à faire diminuer les rejets de CO2 dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise du projet se situe sur une parcelle appartenant au Conseil Général de la Vendée.</p> <p>Cette parcelle est aujourd'hui exploitée en terres agricoles, dont une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup> sera concernée par le projet.</p> <p>Cependant, le projet se calant au plus près des limites parcellaires, les surfaces divisées par la future voie communale resteront tout à fait exploitables.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui      Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas au titre du point 6.d dans la mesure où le linéaire de la future voie communale est inférieur à 3 kilomètres.

Pris seul, le futur giratoire, lui est dispensé de l'examen au cas par cas, au titre du point 6.e car sa superficie est inférieure à 0,4 ha.

Les aménagements prévus ne perturberont pas le fonctionnement écologique du site dans la mesure où celui-ci est prévu en partie sur le réseau routier existant et en partie sur une parcelle agricole exploitée.

De plus, il est prévu d'arracher le minimum de haies existantes le long de la RD 11, pour assurer les distances de visibilité. Cependant, un linéaire de haies quasi-équivalents sera replanter le long de la future voie communale.

Enfin, la future voie communale est implantée de telle sorte à préserver au maximum l'alignement d'arbres existant en limite de parcelle supérieure.

D'un point de vue environnemental, le projet peut améliorer les nuisances sonores et de rejet de CO2 liées aujourd'hui à la forte déclivité (15%) de la voie communale.

Enfin, le projet permettra de sécuriser le carrefour de la RD 11 avec la voie communale 201 ce qui, au regard des trafics générés notamment par le Grand Parc du Puy du Fou sur la RD 11, reste l'objectif prioritaire.

